

Les droits de la clientèle

EN PSYCHOTHÉRAPIE
ET EN COUNSELING

Connaître
vos droits

- 1 LA NÉGOCIATION DES HONORAIRES**
Vous avez le droit de négocier les honoraires d'une thérapie et de refuser des services dont vous jugez le coût trop élevé.
- 2 LE TROC (L'ÉCHANGE DE SERVICES)**
Vous avez le droit de décliner une proposition d'échanger des services contre des séances de thérapie.
- 3 L'ACCÈS AUX SERVICES DE THÉRAPIE**
Vous avez le droit de choisir votre thérapeute en fonction de son expérience relativement aux questions dont vous souhaitez discuter. Vous avez le droit de vous attendre à un service fiable.
- 4 LA CONFIDENTIALITÉ ET VOTRE DROIT À LA VIE PRIVÉE**
Vous avez le droit d'exiger de votre thérapeute de ne divulguer aucune information confidentielle. Vous avez le droit de ne lui révéler uniquement ce qui vous semble nécessaire, peu importe le moment.
- 5 LA COMPRÉHENSION DE L'OPPRESSION**
Votre thérapeute doit reconnaître les conséquences de l'oppression et en tenir compte. Vous n'avez à subir ni préjugés ni discrimination.
- 6 LA PRISE DE DÉCISION ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION**
Vous avez le droit de recevoir tout renseignement pouvant vous aider à prendre des décisions dans le cadre de votre thérapie. Vous avez le droit de demander des explications claires sur toutes les théories et les méthodes thérapeutiques.
- 7 LE RESPECT DU DROIT À L'AVORTEMENT**
En matière d'avortement, votre thérapeute doit vous appuyer, quelque soit votre décision.
- 8 LES RÉACTIONS IMPULSIVES DE VOTRE THÉRAPEUTE**
Vous êtes en droit de ne subir, de la part de votre thérapeute, aucun comportement inattendu révélant l'expression impulsive et inappropriée de quelque pensée ou sentiment que ce soit.
- 9 LA FORMATION, L'EXPÉRIENCE ET LA COMPÉTENCE**
Vous avez le droit de poser des questions à votre thérapeute sur sa formation, ses études et ses références. Vous n'avez pas à être son unique source d'information dans un domaine particulier.

suite...

- 10 VOTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION**
Vous avez le droit, pendant votre thérapie, de ressentir et d'exprimer toute émotion ou pensée vous venant à l'esprit et vous avez droit à une assistance pour en comprendre le sens et l'importance.
- 11 LES RELATIONS DUELLES**
Votre thérapeute ne doit se permettre avec vous, en parallèle de votre relation thérapeutique, aucune autre relation évitable ou dangereuse pour vous.
- 12 LES DÉCLARATIONS PERSONNELLES INAPPROPRIÉES DE VOTRE THÉRAPEUTE**
Votre thérapeute ne doit vous faire aucune déclaration personnelle inappropriée. Vous avez le droit de décider quand et comment des révélations personnelles peuvent être utilisées dans votre thérapie.
- 13 LA SUPERVISION/LA CONSULTATION ENTRE THÉRAPEUTES**
Votre thérapeute doit se soumettre régulièrement à la supervision et recourir à la consultation entre collègues lorsque les questions à traiter dépassent le champ de son expertise ou lorsque vous l'exigez.
- 14 LA REMISE EN CAUSE ET L'ÉVALUATION DE VOTRE THÉRAPEUTE**
Vous avez le droit de vous informer sur les méthodes employées par votre thérapeute et de

contester n'importe laquelle de ses idées ou décisions, ou n'importe lequel de ses agissements ou comportements.

- 15 LA RÉOLUTION DE CONFLIT**
Vous avez droit à une résolution rapide de tout conflit vous opposant à votre thérapeute, et pouvez exiger une consultation avec une tierce personne.
- 16 LA CESSATION ET LA CLÔTURE D'UNE RELATION THÉRAPEUTIQUE**
Vous avez droit à un processus de clôture lorsque votre thérapie arrive à sa fin. Vous avez aussi le droit de cesser votre thérapie quand vous le jugez bon et pour quelque raison que ce soit.
- 17 LA VIOLATION DE VOS DROITS**
Votre thérapeute n'a le droit de vous imposer aucun comportement ou acte qui constitue une violation de vos droits. Si votre thérapeute ne respecte pas vos droits, vous avez droit de bénéficier du soutien moral et de l'appui de groupes de pression pour la défense des droits de la clientèle.
- 18 LA PROCÉDURE DE PLAINTÉ**
Si vous avez subi une violation, vous avez droit à une procédure de plainte sûre, équitable et claire et à réparation de la part de votre thérapeute.

Ce document a été produit par le « Client Rights Project »

Feminist Advocates for Counselling Ethics (FACE)
416-531-7182 client.rights@sympatico.ca

Toronto Rape Crisis Centre/Multicultural Women Against Rape
416-597-1171 trcc@web.net

Women's Counselling Referral & Education Centre (WCREC)
416-534-7501

Pour du soutien en français en Ontario, veuillez consulter l'annuaire pour y trouver des organismes professionnels locaux ou appelez la ligne d'aide de votre région :

DANS L'EST

Maison Interlude (Hawkesbury) : 1-800-267-4101
Ligne régionale Femmes et violence 24/7
Ottawa : 613-745-3665

Maison d'amitié (Ottawa) : 613-747-0020
Services en agression sexuelle, Ottawa : 613-789-9117
Services en agression sexuelle, Cornwall : 1-800-463-0174

DANS LE CENTRE-SUD

Ligne d'écoute régionale Elle-Écoute : 1-877-679-2229

DANS LE CENTRE-NORD ET NORD-OUEST

Ligne d'écoute régionale Fem-Aide : 1-877-336-2433

© Client Rights Project, 2002. Tous droits réservés.
Publié au Canada par « Client Rights Project ».

Réimprimé avec le soutien du gouvernement de l'Ontario.
Les opinions exprimées ici sont celles de
« Client Rights Project » et ne représentent pas nécessairement
le point de vue du gouvernement de l'Ontario.